

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION
au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Coachons nos apprentis et aidons nos formateurs !!

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le nombre d'apprentis engagés dans les entreprises domiciliées à Vernier est passé durant ces trois dernières années de 71 à 125 apprentis.

Tableau 1: Nombre d'apprentis engagés dans des entreprises domiciliées à Vernier¹

Années	Nombre d'apprentis
2014-2015	71
2015-2016	102
2016-2017	125

En parallèle, le nombre d'entreprises formatrices à Vernier a également augmenté, en passant de 33 à 50 durant ces trois dernières années.

Tableau 2: Nombre d'entreprise formatrices actives domiciliées à Vernier²

Années	Nombre d'entreprises
2014-2015	33
2015-2016	44
2016-2017	50

Ceci est positif et reflète les soutiens de la Ville de Vernier et du Canton aux entreprises formatrices.

Cela étant, chaque année, en moyenne un quart des apprentis engagés dans les entreprises formatrices de Vernier, arrêtent leur formation.

Tableau 3: Nombres de résiliations par année (Vernier)³

Années*	Nb de résiliations
2010-2011	23
2011-2012	17
2012-2013	25
2013-2014	21
2014-2015	21
2015-2016	29
*du 24 août 20xx au 23 août 20yy	

¹ Source : Information reçue de l'OFPC en date du 18 janvier 2017

² Source : Information reçue de l'OFPC en date du 18 janvier 2017

³ Source : Information reçue de l'OFPC en date du 18 janvier 2017

Durant les sept dernières années, les motifs de résiliations les plus courants évoqués sont les suivants :

Tableau 4: Motifs de résiliations⁴

Motifs	Nombre	Pourcentage
Manquements de la personne en formation	36	26.6 %
Orientation	34	25.2 %
Autres motifs	20	14.8 %
Sphère privée	20	14.8 %
Santé	16	11.9 %
Résultats	6	4.4 %
Conflits entre les parties	3	2.2 %
Total	135	100 %

Comme on peut le constater, les motifs majoritaires sont liés au déficit de motivations personnelles, et donc de soutien des apprentis durant leur formation.

Nous savons qu'à cet âge, il est primordial d'avoir un cadre familial, professionnel voire personnel aidant, afin de soutenir le jeune en formation et prévenir sa démotivation. Si nous voulons augmenter les chances de succès de ces jeunes et faciliter leur intégration dans la vie professionnelle, nous devons mettre en place une aide en faveur des personnes-clefs dans le processus d'apprentissage du jeune, soit le formateur.

Ainsi, ce dernier pourrait par exemple bénéficier d'un soutien à la demande sous la forme de bons pour mettre en place des coachings particuliers en faveur du jeune apprenant ou pour se former lui-même.

Dans le Plan d'action du Conseil d'Etat genevois visant à soutenir et à valoriser l'apprentissage dual (école-entreprise) dans le canton, le dispositif du Chèque Label Entreprise Formatrice (CLEF) a été mis en place. Les entreprises qui le demandent peuvent solliciter l'OFPC. Le Chèque Label Entreprise Formatrice correspond à une heure de coaching et a une valeur de CHF 150.00.

Pour financer le Chèque Label Entreprise Formatrice, plusieurs solutions existent. Les entreprises domiciliées en Ville de Genève ou à Onex peuvent notamment solliciter le [Fonds d'apprentissage](#) communal sous certaines conditions et, dans ce cas, le coaching peut être payé par l'allocation reçue, ou demander à des fonds privés spécifique sous certaines conditions également.

La proposition formulée dans la présente motion serait donc un complément, une aide incitative et facilitatrice qui viserait toute entreprise de Vernier ayant des apprentis en difficulté. L'aide consisterait sous la forme de bons, sur demande, renouvelable si nécessaire, pour des heures de coaching pour l'apprenti ou pour le formateur, par exemple.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 étudier la possibilité de mettre en place un système de bons pour de heures de coaching en faveur du formateur ou des jeunes apprentis sous contrat d'apprentissage au sein des entreprises de Vernier, afin de prévenir les ruptures contractuelles prématurées ;
- 2 prévoir d'inscrire les montants nécessaires au budget 2018.

Leutrim HEBIBI, Denis CHIARADONNA, Martin CARNINO, Gladys Acosta BRANDRUP, Jean-Pierre TOMBOLA, Hacène DEBBAH

Conseillers municipaux

Vernier, le 24 avril 2017

⁴ Source : Information reçue de l'OFPC en date du 18 janvier 2017